

Motion de Mmes Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion et Jacques Finet: «Groupes de travail et de concertation: qui, quoi, pourquoi, comment?»

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 novembre 2002)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les départements municipaux, en particulier celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie, mettent, à juste titre, un point d'honneur à consulter la population sur les projets à l'étude;
- la composition et la représentativité des groupes de travail et de concertation ne sont connues que pour autant que des conseillers municipaux en fassent expressément la demande en commission;
- des décisions concernant l'ensemble des citoyens sont prises sur la base des recommandations de ces groupes de travail,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

pour les groupes de travail et de concertation existant à ce jour

- à en publier la liste;
- à publier la liste de leurs membres, ainsi que le titre auquel ces personnes en font partie, et, dans le cas de représentations d'associations, à indiquer la date de création de l'association ainsi que le nombre de ses membres cotisants;

pour les groupes de travail et de concertation futurs

- à informer le Conseil municipal de leur création ainsi que des personnes et associations invitées à y participer;
- à rendre les procès-verbaux de leurs séances accessibles aux conseillers municipaux qui en font la demande.